



## **Cenovus Energy Inc.**

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION .....	3
RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT .....	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS.....	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	7
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	8
1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES .....	9
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ .....	13
3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES.....	14
4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS.....	22
5. CHARGES FINANCIÈRES.....	24
6. PRODUITS D'INTÉRÊTS.....	24
7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET.....	24
8. SORTIES.....	25
9. DÉPRÉCIATION .....	25
10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT.....	28
11. MONTANTS PAR ACTION .....	30
12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE .....	30
13. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR .....	30
14. STOCKS.....	31
15. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION.....	31
16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET .....	32
17. ACQUISITION .....	33
18. AUTRES ACTIFS .....	33
19. GOODWILL.....	33
20. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER.....	33
21. DETTE À LONG TERME .....	33
22. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT .....	35
23. AUTRES PASSIFS .....	35
24. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI .....	36
25. CAPITAL SOCIAL .....	39
26. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL.....	40
27. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS.....	40
28. CHARGE DE PERSONNEL.....	44
29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	44
30. STRUCTURE FINANCIÈRE .....	45
31. INSTRUMENTS FINANCIERS .....	46
32. GESTION DES RISQUES.....	49
33. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE.....	51
34. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS .....	52

# Rapport de la direction

## **Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés**

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de quatre administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

## **Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière**

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2015.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet de comptables professionnels agréés indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015, lesquelles sont exprimées dans son rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant daté du 10 février 2016. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

(signé)

**Brian C. Ferguson**  
Président et  
chef de la direction de  
Cenovus Energy Inc.

**Le 10 février 2016**

(signé)

**Ivor M. Ruste**  
Vice-président directeur et  
chef des finances de  
Cenovus Energy Inc.

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

## **Aux actionnaires de Cenovus Energy Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que des états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2015. Nous avons aussi audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015 de Cenovus Energy Inc., selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. La direction est responsable de ces états financiers consolidés en ce qui a trait au maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans le rapport de la direction inclus dans les présentes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés ainsi qu'une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Cenovus Energy Inc. en nous fondant sur nos audits intégrés.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Nos audits des états financiers consolidés ont comporté le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comportait l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante et des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque. Nos audits comprenaient aussi la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et qui comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2015 selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. En outre, à notre avis, Cenovus Energy Inc. maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

(signé)

**PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables agréés  
Calgary (Alberta) Canada

**Le 10 février 2016**

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en M\$, sauf les données par action)

	Notes	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>	1			
Chiffre d'affaires brut		13 207	20 107	18 993
Moins les redevances		143	465	336
		<b>13 064</b>	19 642	18 657
<b>Charges</b>	1			
Marchandises achetées		7 374	10 955	10 399
Frais de transport et de fluidification		2 043	2 477	2 074
Charges d'exploitation		1 839	2 045	1 782
Taxe sur la production et impôts miniers		18	46	35
(Profit) perte lié à la gestion des risques	31	(461)	(662)	293
Amortissement et épuisement	9,16	2 114	1 946	1 833
Perte de valeur du goodwill	9	-	497	-
Coûts de prospection	9,15	138	86	114
Frais généraux et frais d'administration		335	379	365
Charges financières	5	482	445	529
Produits d'intérêts	6	(28)	(33)	(96)
(Profit) perte de change, montant net	7	1 036	411	208
Frais de recherche		27	15	24
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	(2 392)	(156)	1
Autre (profit) perte, montant net		2	(4)	2
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>537</b>	1 195	1 094
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	10	(81)	451	432
<b>Résultat net</b>		<b>618</b>	744	662
<b>Résultat net par action</b>	11			
De base		0,75 \$	0,98 \$	0,88 \$
Dilué		0,75 \$	0,98 \$	0,87 \$

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2015	2014	2013
<b>Résultat net</b>		<b>618</b>	744	662
<b>Autres éléments du résultat global, moins l'impôt</b>	26			
<i>Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net :</i>				
Gains (pertes) actuariels liés aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi		20	(18)	14
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i>				
Variation de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente		6	-	10
Écart de change		587	215	117
<b>Total des autres éléments du résultat global, moins l'impôt</b>		<b>613</b>	197	141
<b>Résultat global</b>		<b>1 231</b>	941	803

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2015	2014
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	4 105	883
Comptes débiteurs et produits à recevoir	13	1 251	1 582
Impôt sur le résultat à recouvrer		6	28
Stocks	14	810	1 224
Gestion des risques	31,32	301	478
<b>Actif courant</b>		<b>6 473</b>	<b>4 195</b>
Actifs de prospection et d'évaluation	1,15	1 575	1 625
Immobilisations corporelles, montant net	1,16	17 335	18 563
Impôt sur le résultat à recouvrer		90	-
Autres actifs	18	76	70
Goodwill	1,19	242	242
<b>Total de l'actif</b>		<b>25 791</b>	<b>24 695</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	20	1 702	2 588
Impôt sur le résultat à payer		133	357
Gestion des risques	31,32	23	12
<b>Passif courant</b>		<b>1 858</b>	<b>2 957</b>
Dettes à long terme	21	6 525	5 458
Gestion des risques	31,32	7	4
Passifs relatifs au démantèlement	22	2 052	2 616
Autres passifs	23	142	172
Impôt différé	10	2 816	3 302
<b>Total du passif</b>		<b>13 400</b>	<b>14 509</b>
Capitaux propres		12 391	10 186
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>25 791</b>	<b>24 695</b>
Engagements et éventualités	34		

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration,

(signé)

**Michael A. Grandin**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

(signé)

**Colin Taylor**  
Administrateur  
Cenovus Energy Inc.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en M\$)

	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	CAERG <sup>1)</sup>	Total
	(note 25)	(note 25)		(note 26)	
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	3 829	4 154	1 730	69	9 782
Résultat net	-	-	662	-	662
Autres éléments du résultat global	-	-	-	141	141
Total du résultat global	-	-	662	141	803
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	31	-	-	-	31
Actions ordinaires annulées	(3)	3	-	-	-
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	62	-	-	62
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(732)	-	(732)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	3 857	4 219	1 660	210	9 946
Résultat net	-	-	744	-	744
Autres éléments du résultat global	-	-	-	197	197
Total du résultat global	-	-	744	197	941
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	32	-	-	-	32
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	72	-	-	72
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(805)	-	(805)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	3 889	4 291	1 599	407	10 186
Résultat net	-	-	618	-	618
Autres éléments du résultat global	-	-	-	613	613
Total du résultat global	-	-	618	613	1 231
Actions ordinaires émises contre trésorerie	1 463	-	-	-	1 463
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	182	-	-	-	182
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	-	-	-	-	-
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	39	-	-	39
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(710)	-	(710)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>5 534</b>	<b>4 330</b>	<b>1 507</b>	<b>1 020</b>	<b>12 391</b>

<sup>1)</sup> Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en M\$)

	Notes	2015	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>				
Résultat net		618	744	662
Amortissement et épuisement	9,16	2 114	1 946	1 833
Perte de valeur du goodwill	9	-	497	-
Coûts de prospection	9,15	138	86	50
Impôt différé	10	(655)	359	244
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques	31	195	(596)	415
(Profit) perte de change latent	7	1 097	411	40
(Profit) perte à la sortie d'actifs	8	(2 392)	(156)	1
Charge d'impôt exigible liée à la sortie d'actifs	8	391	-	-
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	5,22	126	120	97
Autres		59	68	267
Variation nette des autres actifs et passifs		(107)	(135)	(120)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(110)	182	50
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>1 474</b>	<b>3 526</b>	<b>3 539</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation	15	(138)	(279)	(331)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	16	(1 576)	(2 779)	(2 938)
Acquisition	17	(84)	-	-
Produit de la sortie d'actifs	8	3 344	276	258
Charge d'impôt exigible liée à la sortie d'actifs	8	(391)	-	-
Variation nette des investissements et autres		3	(1 583)	1 486
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		(270)	15	6
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>888</b>	<b>(4 350)</b>	<b>(1 519)</b>
<b>Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net</b>		<b>2 362</b>	<b>(824)</b>	<b>2 020</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		(25)	(18)	(8)
Émission de billets non garantis libellés en dollars américains	21	-	-	814
Remboursement de billets non garantis libellés en dollars américains	21	-	-	(825)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	25	1 449	-	-
Émission d'actions ordinaires aux termes de régimes d'options sur actions		-	28	28
Dividendes sur actions ordinaires	11	(528)	(805)	(732)
Autres		(2)	(2)	(3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>894</b>	<b>(797)</b>	<b>(726)</b>
<b>Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises</b>		<b>(34)</b>	<b>52</b>	<b>(2)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>3 222</b>	<b>(1 569)</b>	<b>1 292</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>883</b>	<b>2 452</b>	<b>1 160</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>4 105</b>	<b>883</b>	<b>2 452</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	33			

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.



## 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

---

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de gaz naturel au Canada; elles mènent aussi des activités de commercialisation et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis.

Cenovus est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary, Alberta, Canada, T2G 1A6. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers consolidés se trouve à la note 2.

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance opérationnelle par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités d'exploitation. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant la mise en valeur et la production de bitume et de gaz naturel dans le nord-est de l'Alberta. Les actifs de bitume de Cenovus comprennent Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, de même que des projets aux premiers stades de la mise en valeur, comme Grand Rapids et Telephone Lake. Certains gisements exploités par la société dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, sont détenus conjointement avec ConocoPhillips, société ouverte américaine non apparentée.
- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend la mise en valeur et la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, dont les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et les nouvelles zones potentielles de pétrole avare.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur responsable du transport, de la vente et du raffinage du pétrole brut transformé en pétrole raffiné et en produits chimiques. Cenovus détient, conjointement avec Phillips 66, société américaine non liée cotée en bourse, deux raffineries situées aux États-Unis. De plus, Cenovus possède et exploite un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut en Alberta. Le secteur Raffinage et commercialisation coordonne les projets de commercialisation et de transport qu'entreprend Cenovus pour optimiser les gammes de produits, les points de livraison, les engagements de transport et la diversification de la clientèle. La commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel provenant du Canada, y compris les ventes de produits physiques réglées aux États-Unis, est considérée comme étant effectuée par une entreprise canadienne. Les achats et les ventes de pétrole brut et de gaz naturel provenant des États-Unis sont affectés aux activités américaines.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux, frais d'administration, frais de financement et frais de recherche liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument. Les éliminations sont liées aux ventes, au résultat d'exploitation et aux achats intersectoriels de produits, qui sont comptabilisés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'au résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte latent lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par produit et par emplacement géographique.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### A) Résultat d'exploitation – Informations sectorielles et opérationnelles

Exercices clos les 31 décembre	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Raffinage et commercialisation		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	3 030	5 036	3 912	1 709	3 225	2 980	8 805	12 658	12 706
Moins les redevances	29	236	132	114	229	204	-	-	-
	3 001	4 800	3 780	1 595	2 996	2 776	8 805	12 658	12 706
<b>Charges</b>									
Marchandises achetées	-	-	-	-	-	-	7 709	11 767	11 004
Transport et fluidification	1 815	2 131	1 749	230	346	325	-	-	-
Charges d'exploitation	531	639	548	561	709	701	754	703	538
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	18	46	35	-	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	(404)	(38)	(37)	(209)	(1)	(104)	(43)	(27)	19
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	1 059	2 068	1 520	995	1 896	1 819	385	215	1 145
Amortissement et épuisement	697	625	446	1 148	1 082	1 170	191	156	138
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	497	-	-	-	-
Coûts de prospection	67	4	-	71	82	114	-	-	-
<b>Résultat sectoriel</b>	295	1 439	1 074	(224)	235	535	194	59	1 007

Exercices clos les 31 décembre	Activités non sectorielles et éliminations			Résultat consolidé		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Chiffre d'affaires brut	(337)	(812)	(605)	13 207	20 107	18 993
Moins les redevances	-	-	-	143	465	336
	(337)	(812)	(605)	13 064	19 642	18 657
<b>Charges</b>						
Marchandises achetées	(335)	(812)	(605)	7 374	10 955	10 399
Transport et fluidification	(2)	-	-	2 043	2 477	2 074
Charges d'exploitation	(7)	(6)	(5)	1 839	2 045	1 782
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	18	46	35
(Profit) perte lié à la gestion des risques	195	(596)	415	(461)	(662)	293
Amortissement et épuisement	78	83	79	2 114	1 946	1 833
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	-	497	-
Coûts de prospection	-	-	-	138	86	114
<b>Résultat sectoriel</b>	(266)	519	(489)	(1)	2 252	2 127
Frais généraux et frais d'administration	335	379	365	335	379	365
Charges financières	482	445	529	482	445	529
Produits d'intérêts	(28)	(33)	(96)	(28)	(33)	(96)
(Profit) perte de change, montant net	1 036	411	208	1 036	411	208
Frais de recherche	27	15	24	27	15	24
(Profit) perte à la sortie d'actifs	(2 392)	(156)	1	(2 392)	(156)	1
Autre (profit) perte, montant net	2	(4)	2	2	(4)	2
	(538)	1 057	1 033	(538)	1 057	1 033
<b>Résultat avant impôt</b>				537	1 195	1 094
Charge (produit) d'impôt sur le résultat				(81)	451	432
<b>Résultat net</b>				618	744	662

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### B) Résultats financiers par produit en amont

Exercices clos les 31 décembre	Pétrole brut <sup>1)</sup>								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	3 000	4 963	3 850	1 239	2 456	2 373	4 239	7 419	6 223
Moins les redevances	29	233	131	103	217	196	132	450	327
	<b>2 971</b>	<b>4 730</b>	<b>3 719</b>	<b>1 136</b>	<b>2 239</b>	<b>2 177</b>	<b>4 107</b>	<b>6 969</b>	<b>5 896</b>
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	1 814	2 130	1 748	213	326	305	2 027	2 456	2 053
Charges d'exploitation	511	615	527	381	505	489	892	1 120	1 016
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	16	37	32	16	37	32
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(400)	(38)	(33)	(157)	4	(43)	(557)	(34)	(76)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1 046</b>	<b>2 023</b>	<b>1 477</b>	<b>683</b>	<b>1 367</b>	<b>1 394</b>	<b>1 729</b>	<b>3 390</b>	<b>2 871</b>

1) Comprend les LGN.

Exercices clos les 31 décembre	Gaz naturel								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	22	67	38	450	744	594	472	811	632
Moins les redevances	-	3	1	11	12	8	11	15	9
	<b>22</b>	<b>64</b>	<b>37</b>	<b>439</b>	<b>732</b>	<b>586</b>	<b>461</b>	<b>796</b>	<b>623</b>
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	1	1	1	17	20	20	18	21	21
Charges d'exploitation	15	17	18	175	198	208	190	215	226
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	2	9	3	2	9	3
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(4)	-	(4)	(52)	(5)	(61)	(56)	(5)	(65)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>46</b>	<b>22</b>	<b>297</b>	<b>510</b>	<b>416</b>	<b>307</b>	<b>556</b>	<b>438</b>

Exercices clos les 31 décembre	Autres								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	8	6	24	20	25	13	28	31	37
Moins les redevances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>37</b>
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	5	7	3	5	6	4	10	13	7
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Profit) perte lié à la gestion des risques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>30</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### B) Résultats financiers par produit en amont (suite)

Exercices clos les 31 décembre	Total par produit en amont								
	Sables bitumineux			Hydrocarbures classiques			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	3 030	5 036	3 912	1 709	3 225	2 980	4 739	8 261	6 892
Moins les redevances	29	236	132	114	229	204	143	465	336
	<b>3 001</b>	<b>4 800</b>	<b>3 780</b>	<b>1 595</b>	<b>2 996</b>	<b>2 776</b>	<b>4 596</b>	<b>7 796</b>	<b>6 556</b>
<b>Charges</b>									
Transport et fluidification	1 815	2 131	1 749	230	346	325	2 045	2 477	2 074
Charges d'exploitation	531	639	548	561	709	701	1 092	1 348	1 249
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	18	46	35	18	46	35
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(404)	(38)	(37)	(209)	(1)	(104)	(613)	(39)	(141)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1 059</b>	<b>2 068</b>	<b>1 520</b>	<b>995</b>	<b>1 896</b>	<b>1 819</b>	<b>2 054</b>	<b>3 964</b>	<b>3 339</b>

### C) Information géographique

Exercices clos les 31 décembre	Canada			États-Unis			Chiffres consolidés		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Produits des activités ordinaires</b>									
Chiffre d'affaires brut	6 407	10 604	8 943	6 800	9 503	10 050	13 207	20 107	18 993
Moins les redevances	143	465	336	-	-	-	143	465	336
	<b>6 264</b>	<b>10 139</b>	<b>8 607</b>	<b>6 800</b>	<b>9 503</b>	<b>10 050</b>	<b>13 064</b>	<b>19 642</b>	<b>18 657</b>
<b>Charges</b>									
Marchandises achetées	1 607	2 310	2 022	5 767	8 645	8 377	7 374	10 955	10 399
Transport et fluidification	2 043	2 477	2 074	-	-	-	2 043	2 477	2 074
Charges d'exploitation	1 129	1 367	1 260	710	678	522	1 839	2 045	1 782
Taxes sur la production et impôts miniers	18	46	35	-	-	-	18	46	35
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(435)	(625)	275	(26)	(37)	18	(461)	(662)	293
Amortissement et épuisement	1 925	1 790	1 695	189	156	138	2 114	1 946	1 833
Perte de valeur du goodwill	-	497	-	-	-	-	-	497	-
Coûts de prospection	138	86	114	-	-	-	138	86	114
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>(161)</b>	<b>2 191</b>	<b>1 132</b>	<b>160</b>	<b>61</b>	<b>995</b>	<b>(1)</b>	<b>2 252</b>	<b>2 127</b>

#### Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrées à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 870 M\$ (821 M\$ en 2014 et 926 M\$ en 2013).

#### Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, Cenovus avait trois clients (trois en 2014 et trois en 2013) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de son chiffre d'affaires brut consolidé. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie de renommée internationale ayant une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 4 647 M\$, 1 705 M\$ et 1 545 M\$, respectivement (7 210 M\$, 2 668 M\$ et 2 316 M\$ en 2014 et 7 032 M\$, 2 711 M\$ et 1 799 M\$ en 2013) et sont comptabilisées par tous les secteurs de la société.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### D) Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

#### Par secteur

31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles		Goodwill		Total de l'actif	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Sables bitumineux	1 560	1 540	8 907	8 606	242	242	11 069	11 024
Hydrocarbures classiques	15	85	3 720	6 038	-	-	3 830	6 211
Raffinage et commercialisation	-	-	4 398	3 568	-	-	5 844	5 520
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	310	351	-	-	5 048	1 940
<b>Chiffres consolidés</b>	<b>1 575</b>	<b>1 625</b>	<b>17 335</b>	<b>18 563</b>	<b>242</b>	<b>242</b>	<b>25 791</b>	<b>24 695</b>

#### Par région

31 décembre	Actifs de prospection et d'évaluation		Immobilisations corporelles		Goodwill		Total de l'actif	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Canada	1 575	1 625	13 028	14 999	242	242	20 627	20 231
États-Unis	-	-	4 307	3 564	-	-	5 164	4 464
<b>Chiffres consolidés</b>	<b>1 575</b>	<b>1 625</b>	<b>17 335</b>	<b>18 563</b>	<b>242</b>	<b>242</b>	<b>25 791</b>	<b>24 695</b>

### E) Dépenses d'investissement<sup>1)</sup>

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
<b>Investissements</b>			
Sables bitumineux	1 185	1 986	1 885
Hydrocarbures classiques	244	840	1 189
Raffinage et commercialisation	248	163	107
Activités non sectorielles	37	62	81
	<b>1 714</b>	<b>3 051</b>	<b>3 262</b>
<b>Acquisitions</b>			
Sables bitumineux	3	15	27
Hydrocarbures classiques	1	3	5
Raffinage et commercialisation	83	-	-
	<b>1 801</b>	<b>3 069</b>	<b>3 294</b>

<sup>1)</sup> Comprennent les dépenses consacrées aux immobilisations corporelles et aux actifs de prospection et d'évaluation.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et selon l'interprétation fournie par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait aux exceptions décrites dans les méthodes comptables de la société à la note 3.

Les présents états financiers consolidés de Cenovus ont été approuvés par le conseil d'administration le 10 février 2016.

### 3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

---

#### A) Consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de Cenovus et ceux de ses filiales. Les filiales sont les entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des partenariats sont classées comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise. Une entreprise commune est un accord en vertu duquel la société a des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs à l'accord. La société mène la quasi-totalité de ses activités liées aux sables bitumineux et aux raffineries par l'intermédiaire de deux entreprises communes, à savoir FCCL Partnership (« FCCL ») et WRB Refining LP (« WRB »). C'est pourquoi les comptes reflètent la quote-part de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges.

#### B) Conversion des devises

##### *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont aux cours moyens de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de change.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

##### *Opérations et soldes*

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats.

#### C) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés lors du transfert au client des risques et avantages significatifs attachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et que des avantages économiques futurs iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies lors du transfert du titre de propriété du produit du client à la société. Les produits tirés de la production de pétrole brut et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées au gouvernement et autres titulaires de participations minières.

Les produits tirés des droits liés aux services de transbordement d'hydrocarbures sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont fournis.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

#### D) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est vendu.

#### E) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés non recouvrables sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

### F) Régimes d'avantages du personnel

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de cotisations définies et une composante de prestations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La charge de retraite du régime à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant comptabilisé dans les autres passifs des états consolidés de la situation financière au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut être supérieur à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies découlant des coûts des services, des intérêts nets et des réévaluations sont comptabilisées comme suit :

- Les coûts des services, notamment les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les coûts des services passés et les profits et pertes sur réduction ou liquidation, sont constatés à même le coût des prestations de retraite.
- Les intérêts nets sont obtenus par application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies mesuré. La charge d'intérêts et le produit d'intérêts sur le montant net des passifs et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à même le coût des prestations de retraite dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration ainsi que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.
- Les réévaluations, c'est-à-dire les écarts actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif (exclusion faite des intérêts) et le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des produits d'intérêts), sont passées en charges ou créditées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles sont effectuées. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures.

Les charges au titre des prestations de retraite sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, les frais généraux et frais d'administration, les immobilisations corporelles ou les actifs de prospection et d'évaluation, selon le poste où sont comptabilisés les salaires des employés rendant les services.

### G) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporaire entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, respectivement.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, sauf quand la société exerce le contrôle sur le moment du renversement de la différence temporaire et qu'il est probable que celle-ci ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, ou lorsque des distributions peuvent être versées sans donner lieu à un impôt sur le résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé à l'avenir et qu'il pourra être compensé par les différences temporaires. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme éléments non courants.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### H) Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action ordinaire.

### I) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

### J) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel du produit. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif établi dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus et que les stocks sont encore disponibles.

### K) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report en avant jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur. Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examen de nature technique et commerciale, en plus d'être passés en revue par la direction, afin que la société puisse établir qu'elle a toujours l'intention de mettre en valeur les ressources concernées.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ont été établies, la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

### L) Immobilisations corporelles

#### Généralités

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net.

#### Actifs de mise en valeur et de production

Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves de pétrole brut et de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés comprennent les coûts internes directement attribuables, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives en utilisant les prix et coûts à terme. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole brut selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

### **Autres actifs en amont**

Les autres actifs en amont comprennent les pipelines et les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, qui se situe entre 3 et 35 ans.

### **Actifs de raffinage**

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt.

Les actifs de raffinage sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de chacune des composantes de la raffinerie. Les principales composantes sont amorties comme suit :

Aménagement des terrains et bâtiments	25 à 40 ans
Matériel de bureau et véhicules	3 à 20 ans
Matériel de raffinage	5 à 35 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin, de manière prospective.

### **Autres actifs**

Les coûts associés au terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens, qui se situe entre 3 et 40 ans.

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin, de manière prospective.

## **M) Dépréciation**

### **Actifs non financiers**

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont évalués séparément chaque trimestre, ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable, en vue de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an.

S'il y a des indications de dépréciation, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée d'après une estimation des flux de trésorerie nets futurs après impôt actualisés. Pour les actifs en amont de Cenovus, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt attendus des réserves et des ressources et des prix et coûts à terme, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, et peut prendre en compte une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette unité. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une unité génératrice de trésorerie connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie aux flux de trésorerie futurs desquelles il contribue.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation sont constatées aux états consolidés des résultats à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement et de charges de prospection supplémentaires, respectivement.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse pas le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif au cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

### **Actifs financiers**

À chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si cette perte peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

### **N) Contrats de location**

Les contrats aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement dans les immobilisations corporelles.

### **O) Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du prix d'achat majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le prix d'achat est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

Au moment de l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

### **P) Provisions**

#### **Généralités**

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats.

#### **Passifs relatifs au démantèlement**

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du pétrole brut et du gaz naturel, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant à l'estimation initiale du passif est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

des coûts de démantèlement futur sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution du passif cumulé.

### Q) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite des impôts sur le résultat.

### R) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions, qui comprennent des droits de règlement net (« DRN »), des droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), des unités d'actions de négociation restreinte (« UANR ») et des unités d'actions différées (« UAD »). La charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration, ou dans les actifs de prospection et d'évaluation et les immobilisations corporelles lorsqu'elle est directement liée aux activités de prospection et de mise en valeur.

#### **Droits de règlement net**

Les DRN sont comptabilisés dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. Lors de l'exercice des options, la contrepartie reçue en trésorerie par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

#### **Droits à l'appréciation d'actions jumelés**

Les DAAJ sont comptabilisés comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est constatée dans la charge de rémunération fondée sur des actions sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

#### **Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions différées**

Les UAR, les UANR et les UAD sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

### S) Instruments financiers

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des actifs liés à la gestion des risques, des actifs financiers disponibles à la vente et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les passifs liés à la gestion des risques, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs ont expiré ou qu'ils sont transférés, et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification doit être comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. La différence entre la valeur comptable des passifs concernés est comptabilisée aux états consolidés des résultats.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

financiers évalués au coût amorti. La société établit le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont d'abord évalués à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

Comme l'exigent les IFRS, la société établit ses évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du caractère observable des données d'entrée :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

### À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant détenus aux fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans les deux cas, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées en résultat net.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que (profit) perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises et aux taux de change et d'intérêt. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Elle a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou pouvant être déterminés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir et des créances à long terme. Les profits et les pertes sur les prêts et créances sont inscrits en résultat net lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou qu'ils subissent une perte de valeur.

### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant constatées dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs concernés sont comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des placements dans des titres de sociétés fermées que la société ne contrôle pas et sur lesquelles elle n'a pas d'influence notable.

### Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les coûts de transaction sur la dette à long terme, les primes et les escomptes sont capitalisés dans la dette à long terme ou à titre de remboursement anticipé et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## T) Reclassement

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2015. La charge de rémunération fondée sur des actions qui était auparavant incluse dans les charges d'exploitation a été reclassée dans les frais généraux et frais d'administration. Par conséquent, pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, des charges de 21 M\$ et de 16 M\$, respectivement, ont été reclassées.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### U) Prises de position en comptabilité publiées récemment

#### **Adoption de normes comptables et d'interprétations nouvelles ou modifiées**

Aucune norme comptable ou interprétation nouvelle ou modifiée n'a été adoptée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### **Adoption à venir de nouvelles normes et interprétations comptables**

Un certain nombre de nouvelles normes comptables et d'interprétations ou de modifications de normes comptables entrent en vigueur pour les exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou après cette date et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les normes qui s'appliqueront à la société sont décrites dans les paragraphes qui suivent; elles seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur respective.

#### **Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, (« IFRS 16 »), qui exige que les entités comptabilisent les actifs et les obligations liés aux contrats de location à l'état de la situation financière. Pour le preneur, IFRS 16 élimine la nécessité de classer les contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement et traite en fait tous les contrats de location comme des contrats de location-financement. Certains contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et contrats de location visant des actifs de faible valeur ne sont pas visés par ces dispositions et peuvent encore être traités comme des contrats de location simple.

Les bailleurs conservent le modèle de classement à deux catégories. Le classement détermine de quelle manière et à quel moment un bailleur comptabilise des produits de location, ainsi que les actifs qui doivent être comptabilisés.

IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019; l'adoption anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a aussi été appliquée. La norme peut être appliquée de façon rétrospective ou selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés.

#### **Comptabilisation des produits**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (« IFRS 15 »), appelée à remplacer IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et plusieurs interprétations liées à la comptabilisation des produits. IFRS 15 propose un cadre unique pour la comptabilisation des produits qui s'applique aux contrats conclus avec des clients. La norme stipule qu'une entité doit comptabiliser les produits de manière à refléter le transfert de biens et de services et le montant de la contrepartie qu'elle s'attend à recevoir au moment du transfert du contrôle à l'acheteur. Les obligations d'information ont aussi été élargies.

IFRS 15 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme pourra être appliquée de façon rétrospective ou selon une approche rétrospective modifiée. La société examine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

#### **Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, (« IAS 39 »).

IFRS 9 définit un modèle unique pour établir si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, qui remplace les multiples règles d'IAS 39. Ce modèle est fondé sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Pour les passifs financiers, IFRS 9 conserve la plupart des exigences d'IAS 39; cependant, lorsque le modèle de la juste valeur est appliqué aux passifs financiers, toute variation de la juste valeur liée au risque de crédit de l'entité est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net, sauf si cette option crée une non-concordance comptable. De plus, un nouveau modèle de présentation des pertes de crédit attendues servant à calculer la dépréciation des actifs financiers remplace le modèle de dépréciation fondé sur les pertes subies défini dans IAS 39. Le nouveau modèle permettra la comptabilisation plus à propos des pertes de crédit attendues. IFRS 9 présente également un modèle simplifié de comptabilité de couverture, qui harmonise davantage cette dernière à la gestion des risques. À l'heure actuelle, Cenovus n'utilise pas la comptabilité de couverture.

IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption anticipée n'est permise que si toutes les dispositions d'IFRS 9 sont adoptées au début d'une période. La société examine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

#### 4. JUGEMENTS D'IMPORTANCE CRITIQUE ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

##### A) Jugements d'importance critique intervenant dans l'application de méthodes comptables

Les jugements d'importance critique sont ceux que la direction doit poser lors de l'application des méthodes comptables qui ont le plus d'effet sur les montants inscrits par la société dans les états financiers consolidés.

##### *Partenariats*

Cenovus détient une participation de 50 % dans deux entités contrôlées conjointement, FCCL et WRB. Le classement de ces partenariats à titre d'entreprise commune ou de coentreprise exige le recours au jugement. Il a été déterminé que Cenovus possède des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de FCCL et de WRB. Par conséquent, ces partenariats sont traités en tant qu'entreprises communes, et la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs, des produits et des charges est comptabilisée dans les états financiers consolidés.

Pour déterminer le classement adéquat de ses partenariats conformément à IFRS 11, *Partenariats*, la société a pris en compte les facteurs suivants :

- L'opération par laquelle FCCL et WRB ont été constituées avait pour objectif la mise sur pied d'une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole lourd en Amérique du Nord. Le recours à deux partenariats pour former une coentreprise intégrée, au départ neutre sur le plan de la fiscalité, se justifiait du fait que les actifs sont situés dans différents territoires de compétence fiscale. Les partenariats sont des entités intermédiaires dotées d'une durée de vie limitée.
- Les partenariats exigent des partenaires (Cenovus d'une part et ConocoPhillips ou Phillips 66 d'autre part, ou leurs filiales respectives) qu'ils fassent des apports si les fonds sont insuffisants pour que les partenariats s'acquittent de leurs obligations ou règlent leurs passifs. L'expansion passée et future de FCCL et de WRB est tributaire du financement consenti par les partenaires au moyen d'effets à payer et de prêts octroyés aux partenariats. Les partenariats n'ont pas contracté d'emprunts auprès de tiers.
- Le fonctionnement de FCCL est le même que celui de la plupart des relations de participation directe de l'Ouest canadien, dans lesquelles un partenaire est l'exploitant et extrait les produits au nom de l'ensemble des participants. La structure de WRB est fort semblable, à ceci près que son contexte opérationnel est celui du raffinage.
- En tant qu'exploitants, Cenovus et Phillips 66, directement ou par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, assurent la commercialisation, achètent les charges d'alimentation nécessaires et s'occupent du transport et du stockage pour le compte des partenaires, car les accords interdisent aux partenariats d'effectuer eux-mêmes ces tâches. En outre, les partenariats n'ont pas d'employés et ne pourraient donc pas s'en acquitter.
- Dans chacun des deux partenariats, la production revient à l'un des deux partenaires, ce qui indique que les partenaires ont des droits sur les avantages économiques découlant des actifs et l'obligation de financer les passifs des partenariats.

##### *Actifs de prospection et d'évaluation*

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable. Divers facteurs sont pris en compte, tels que les résultats des travaux de forage, les programmes d'investissement à venir, les charges d'exploitation futures, les réserves et les ressources estimatives. En outre, la direction fait appel au jugement pour déterminer à quel moment les actifs de prospection et d'évaluation doivent être reclassés dans les immobilisations corporelles. Pour déterminer ce moment, divers facteurs sont pris en compte, notamment l'existence de réserves, ainsi que le fait de savoir si les approbations appropriées ont été reçues des organismes de réglementation et dans le cadre du mécanisme d'approbation interne de la société.



### **Délimitation des unités génératrices de trésorerie**

Une unité génératrice de trésorerie s'entend du niveau le plus bas d'actifs intégrés générant des entrées de trésorerie séparément identifiables qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le classement des actifs et la répartition des actifs communs entre les unités génératrices de trésorerie font considérablement appel au jugement et à l'interprétation. Les facteurs pris en compte dans le classement sont notamment l'intégration entre les actifs, le partage des infrastructures, l'existence de points de vente communs, la région géographique concernée, la structure géologique des actifs et la façon dont la direction fait le suivi de l'unité génératrice de trésorerie et prend des décisions à son sujet. L'évaluation du caractère récupérable des actifs en amont, des actifs de raffinage, des actifs de transport ferroviaire de pétrole brut et des actifs communs se fait au niveau des unités génératrices de trésorerie. C'est pourquoi la délimitation des unités génératrices de trésorerie pourrait avoir une incidence importante sur les pertes de valeur.

### **B) Principales sources d'incertitude relative aux estimations**

Les estimations comptables d'importance critique sont celles qui font en sorte que la direction doit poser des jugements particulièrement subjectifs ou complexes sur des sujets par nature incertains. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement, et toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée. Sont présentées ci-après les hypothèses clés quant à l'avenir et les autres sources d'estimation à la fin de la période de présentation de l'information qui, si elles étaient modifiées, pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de l'exercice à venir.

#### **Réserves de pétrole brut et de gaz naturel**

L'estimation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel comporte en soi un certain nombre d'incertitudes. L'estimation des réserves repose sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production, le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits, les paiements de redevances et les impôts. Toute variation de ces données pourrait avoir une incidence considérable sur les estimations des réserves, ce qui se répercuterait sur les tests de dépréciation et la charge d'amortissement et d'épuisement relatifs aux actifs de pétrole brut et de gaz naturel des secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques de la société. Les réserves de pétrole brut et de gaz naturel de la société sont établies chaque année par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

#### **Dépréciation d'actifs**

Le calcul de la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un actif donné exige l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, qui sont susceptibles d'être modifiées lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Dans le cas des actifs en amont de la société, les estimations portent notamment sur les prix à terme des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et des ressources, les taux d'actualisation, les charges d'exploitation et coûts de mise en valeur futurs, ainsi que les taux d'imposition. La valeur recouvrable des actifs de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut repose sur des hypothèses à l'égard de la production, des prix à terme des marchandises, des charges d'exploitation, de la capacité de transport, de l'état de l'offre et de la demande et des taux d'imposition. Toute modification apportée aux hypothèses entrant dans la détermination de la valeur recouvrable pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs visés.

#### **Coûts de démantèlement**

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont de la société, ses actifs de raffinage et son terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, au terme de leur durée économique. La direction a recours au jugement pour évaluer l'existence d'un passif futur et en estimer le montant. Le coût réel de démantèlement et de remise en état des lieux est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. De plus, la société établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

#### **Charges d'impôt sur le résultat**

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. Les impôts sur le résultat font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporaires déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporaires seront renversées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la reprise aura lieu et l'application des législations fiscales. À l'égard de certaines transactions, la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

### 5. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Charges d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	328	285	271
Prime au remboursement de la dette à long terme	-	-	33
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement (note 22)	126	120	97
Charges d'intérêts – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise <sup>1)</sup>	28	18	30
Autres	-	22	98
	<b>482</b>	<b>445</b>	<b>529</b>

<sup>1)</sup> En 2014, Cenovus a remboursé le solde résiduel et les intérêts courus aux termes de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise.

### 6. PRODUITS D'INTÉRÊTS

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Produits d'intérêts – Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise <sup>1)</sup>	-	-	(82)
Autres	(28)	(33)	(14)
	<b>(28)</b>	<b>(33)</b>	<b>(96)</b>

<sup>1)</sup> En 2013, Cenovus a reçu le solde résiduel et les intérêts courus aux termes de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise.

### 7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
(Profit) perte de change latent à la conversion des éléments suivants :			
Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada	1 064	458	357
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada	-	-	(305)
Autres	33	(47)	(12)
<b>(Profit) perte de change latent</b>	<b>1 097</b>	<b>411</b>	<b>40</b>
<b>(Profit) perte de change réalisé</b>	<b>(61)</b>	<b>-</b>	<b>168</b>
	<b>1 036</b>	<b>411</b>	<b>208</b>



## 8. SORTIES

---

Le 29 juillet 2015, la société a conclu la vente de Heritage Royalty Limited Partnership (« HRP »), filiale entièrement détenue, à un tiers pour un produit en trésorerie brut de 3,3 G\$, ce qui a donné lieu à un profit de 2,4 G\$. HRP mène des activités liées aux redevances, qui comprennent environ 4,8 millions d'acres brutes de terrains détenus en propriété inconditionnelle assortis de droits de redevances et de droits miniers en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Cenovus a conclu des conventions de bail avec HRP à l'égard des terrains détenus en propriété inconditionnelle dans la production desquels Cenovus détient actuellement une participation directe.

De plus, HRP possède une redevance dérogatoire brute sur la production tirée des actifs de Cenovus à Pelican Lake et à Weyburn. Les actifs vendus et les résultats qui s'y rapportaient étaient comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques.

La sortie a donné lieu à un profit imposable à l'égard duquel la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 391 M\$. La plupart des actifs de HRP ayant été acquis à un coût symbolique, ils avaient une incidence fiscale minimale en matière d'amortissement aux fins de l'impôt au cours des années antérieures. C'est pourquoi la charge d'impôt exigible associée à la sortie est précisément identifiable; elle a donc été classée dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Au premier trimestre de 2015, la société a vendu un immeuble de bureaux, dégageant un profit de 16 M\$.

En 2014, la société a clôturé la vente à un tiers non lié de certains de ses biens de Wainwright pour un produit net de 234 M\$, dégageant un profit de 137 M\$. La société a également clôturé la vente à un tiers non lié de certains de ses biens de Bakken pour un produit net de 35 M\$, dégageant un profit de 16 M\$. Les autres sorties d'actifs de 2014 se rapportaient à la vente de certains biens non essentiels et se sont traduites par un profit de 4 M\$. Les actifs ainsi vendus et les résultats qui s'y rapportaient appartenaient au secteur Hydrocarbures classiques.

En 2013, la société a conclu la vente de ses biens de Lower Shaunavon à un tiers non lié, pour un produit net de 241 M\$, opération qui s'est soldée par une perte de 2 M\$. Les actifs vendus et les résultats qui s'y rapportaient ont été comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques. Les autres sorties d'actifs de 2013 se rapportaient à un terrain non mis en valeur dans le nord de l'Alberta, à la résiliation de certains droits miniers non essentiels du secteur Sables bitumineux de la société aux termes du Lower Athabasca Regional Plan et à un échange de terrains avec un tiers.

## 9. DÉPRÉCIATION

---

### A) Dépréciation des unités génératrices de trésorerie

Des indications de dépréciation ayant été relevées en raison du recul considérable des prix à terme des marchandises, les unités génératrices de trésorerie de la société ont fait l'objet d'un test de dépréciation.

#### *Hypothèses clés*

Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie en amont de Cenovus a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou d'une évaluation d'opérations portant sur des actifs comparables. Les hypothèses clés entrant dans la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves sont les prix du pétrole brut et du gaz naturel, les coûts de mise en valeur et le taux d'actualisation. Toutes les réserves ont été évaluées au 31 décembre 2015 par des évaluateurs de réserves indépendants agréés.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### Prix du pétrole brut et du gaz naturel

Les prix à terme employés pour la détermination des flux de trésorerie futurs qui seront tirés des réserves de pétrole et de gaz naturel se détaillent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation annuelle moyenne jusqu'en 2026
WTI (\$ US/baril) <sup>1)</sup>	45,00	53,60	62,40	69,00	73,10	3,8 %
WCS (\$ CA/baril) <sup>2)</sup>	46,40	54,40	59,70	66,30	68,20	3,9 %
AECO (\$/kpi <sup>3)</sup> ) <sup>3), 4)</sup>	2,70	3,20	3,55	3,85	3,95	4,0 %

<sup>1)</sup> Pétrole brut West Texas Intermediate (« WTI »).

<sup>2)</sup> Pétrole brut fluidifié Western Canadian Select (« WCS »).

<sup>3)</sup> Gaz naturel de l'Alberta Energy Company (« AECO »).

<sup>4)</sup> Selon une puissance calorifique hypothétique d'un million de Btu (unités thermiques britanniques) par millier de pieds cubes de gaz.

### Taux d'actualisation et d'inflation

Les évaluations des flux de trésorerie futurs actualisés sont d'abord faites selon un taux d'actualisation de 10 % et un taux d'inflation de 2 %, ce qui constitue une pratique courante dans l'industrie; c'est le taux qu'utilisent les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus lorsqu'ils préparent des rapports sur les réserves. D'autres facteurs économiques et opérationnels sont aussi pris en compte en fonction des caractéristiques individuelles des actifs considérés, ce qui peut jouer à la hausse ou à la baisse sur le taux d'actualisation présumé.

### Dépréciation de 2015

Au 31 décembre 2015, la société a déterminé que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Nord de l'Alberta était supérieure à sa valeur recouvrable, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 184 M\$. La perte de valeur a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire du secteur Hydrocarbures classiques. L'unité génératrice de trésorerie Nord de l'Alberta comprend les actifs productifs Pelican Lake et Elk Point et d'autres nouveaux actifs qui sont au stade de la prospection et de l'évaluation. Les flux de trésorerie futurs de l'unité génératrice de trésorerie ont été réduits en raison de la baisse des prix à terme du pétrole brut, d'une diminution des réserves estimatives et du rythme plus lent attribué au plan de mise en valeur, facteurs qui ont été en partie compensés par la réduction des charges d'exploitation et des coûts de mise en valeur futurs.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). Quant aux flux de trésorerie futurs, ils ont été estimés en fonction d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 10 %. Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Nord de l'Alberta était estimée à environ 1,5 G\$.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte. Aucune perte de valeur visant le goodwill n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Sensibilité

Des variations indépendantes du taux d'actualisation hypothétique ou des prix à terme estimatifs sur la durée d'utilité des réserves auraient l'incidence suivante sur la dépréciation de 2015 de l'unité génératrice de trésorerie Nord de l'Alberta :

	Augmentation de 1 % du taux d'actualisation	Diminution de 5 % des prix à terme estimatifs
Augmentation de la perte de valeur des immobilisations corporelles	157	336

### Dépréciation de 2014

Au 31 décembre 2014, la société a déterminé que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Nord de l'Alberta était supérieure à sa valeur recouvrable, et le montant intégral de la dépréciation a été attribué au goodwill. Une perte de valeur de 497 M\$ a été comptabilisée à titre de perte de valeur du goodwill dans les états consolidés des résultats. Les résultats d'exploitation de cette unité génératrice de trésorerie sont comptabilisés par le secteur Hydrocarbures classiques. Les flux de trésorerie futurs de l'unité génératrice de trésorerie ont été réduits à cause de la baisse des prix du pétrole brut et du rythme plus lent attribué au plan de mise en valeur de Pelican Lake.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des actifs productifs a été calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés après impôt qui seraient tirés des réserves prouvées et probables et des prix à terme et coûts estimatifs, conformément aux estimations effectuées par les évaluateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus (niveau 3). La juste valeur des actifs de prospection et d'évaluation a été déterminée à l'aide d'opérations comparables réalisées sur le marché (niveau 3). Quant aux flux de trésorerie futurs, ils ont été estimés en fonction d'un taux d'inflation de 2 % et d'un taux d'actualisation de 11 %. Pour apprécier le caractère raisonnable des chiffres obtenus, la société a aussi procédé à une évaluation de la juste valeur par comparaison avec des opérations portant sur des actifs comparables. Au 31 décembre 2014, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Nord de l'Alberta était estimée à 2,3 G\$.

### Dépréciation de 2013

Aucune perte de valeur d'unités génératrices de trésorerie n'a été comptabilisée pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### B) Dépréciation d'actifs

#### Actifs de prospection et d'évaluation

En 2015, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 138 M\$ précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Ces coûts ont donc été reclassés en tant que charges de prospection. Cette perte de valeur comprenait une somme de 67 M\$ et une autre de 71 M\$ se rapportant aux secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques, respectivement.

En 2014, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 82 M\$ précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial. Ces coûts ont donc été reclassés en tant que charges de prospection dans le secteur Hydrocarbures classiques. En outre, des coûts de 4 M\$ liés à l'expiration de contrats de location de l'unité génératrice de trésorerie Borealis ont été comptabilisés en tant que charges de prospection dans le secteur Sables bitumineux.

En 2013, il a été jugé que des coûts de prospection et d'évaluation de 50 M\$ précédemment incorporés à l'actif avaient trait à des projets qui n'étaient ni techniquement réalisables ni viables sur le plan commercial et ont donc été reclassés en tant que charges de prospection dans le secteur Hydrocarbures classiques.

#### Immobilisations corporelles, montant net

En plus de la dépréciation comptabilisée à l'égard des unités génératrices de trésorerie, les pertes de valeur imputées à la dotation à l'amortissement et à l'épuisement s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Actifs de mise en valeur et production (note 16)	16	65	59
	16	65	59

En 2015, la société a déprécié de 16 M\$ une usine d'acide sulfurique, montant qui a été comptabilisé par le secteur Sables bitumineux. La société ne prévoyait plus utiliser cette usine, et sa vente ne permettrait pas, selon elle, d'en recouvrer la valeur comptable.

En 2014, la société a inscrit une perte de valeur de 52 M\$ à l'égard de matériel qu'elle ne prévoyait plus utiliser et dont la vente ne permettrait pas, selon elle, de recouvrer la valeur comptable. Le matériel en question a donc été ramené à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. De plus, un bien de gaz naturel d'importance secondaire a cessé d'être utilisé, et le processus d'abandon a été entamé, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 13 M\$. Ces pertes de valeur ont été comptabilisées par le secteur Hydrocarbures classiques.

En 2013, la société a inscrit dans la charge d'amortissement et d'épuisement du secteur Hydrocarbures classiques une perte de valeur de 57 M\$ à l'égard du bien de Lower Shaunavon, avant la cession de celui-ci.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Impôt exigible			
Canada	586	94	143
États-Unis	(12)	(2)	45
<b>Total de la charge (du produit) d'impôt exigible</b>	<b>574</b>	<b>92</b>	<b>188</b>
<b>Produit (charge) d'impôt différé</b>	<b>(655)</b>	<b>359</b>	<b>244</b>
	<b>(81)</b>	<b>451</b>	<b>432</b>

En 2015, la société a comptabilisé un produit d'impôt différé de 415 M\$ lié à un ajustement de la base fiscale des actifs de raffinage de la société. L'accroissement de la base fiscale découle du fait qu'un partenaire de Cenovus a comptabilisé un profit imposable sur sa participation dans WRB qui, en raison d'un choix fait auprès des autorités fiscales américaines, a été ajouté à la base fiscale des actifs de WRB.

Le gouvernement de l'Alberta a promulgué une hausse de 2 % du taux d'imposition des sociétés, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015, ce qui a fait passer le taux d'imposition prévu par la loi à 26,1 % pour l'exercice. Par conséquent, le passif d'impôt différé de la société a augmenté de 161 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le taux d'imposition prévu par la loi au Canada au 31 décembre 2015 était de 27,0 %. Le taux d'imposition prévu par la loi aux États-Unis a diminué, passant à 38,0 % par rapport à 38,1 % en 2014 et à 38,5 % en 2013.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>537</b>	1 195	1 094
Taux prévu par la loi au Canada	<b>26,1 %</b>	25,2 %	25,2 %
<b>Impôt sur le résultat attendu</b>	<b>140</b>	301	276
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :			
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	(41)	(43)	87
Rémunération à base d'actions non déductible	7	13	10
Pertes en capital non imposables	137	74	6
Pertes en capital non comptabilisées découlant d'écarts de change latents	135	50	25
Ajustements découlant de déclarations antérieures	(55)	(16)	(13)
Décomptabilisation (comptabilisation) de pertes en capital	(149)	(9)	15
Comptabilisation de la base fiscale aux États-Unis	(415)	-	-
Modification du taux prévu par la loi	161	-	-
Profit (perte) de change exclu du résultat net	-	(13)	19
Perte de valeur du goodwill	-	125	-
Autres	(1)	(31)	7
<b>Total de l'impôt</b>	<b>(81)</b>	<b>451</b>	<b>432</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>(15,1) %</b>	<b>37,7 %</b>	<b>39,5 %</b>

L'analyse des passifs d'impôt différé et des actifs d'impôt différé s'établit comme suit :

31 décembre	2015	2014
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>		
Passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois	58	296
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	2 758	3 006
	<b>2 816</b>	<b>3 302</b>

Pour les besoins du tableau ci-dessus, les passifs d'impôt différé et les actifs d'impôt différé ne sont compensés que lorsqu'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les passifs d'impôt différé à régler en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment du renversement des différences temporaires et peuvent ne pas correspondre à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

	Immobi- lisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partne- riats	Gestion des risques	Autres	Total
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
31 décembre 2013	3 000	88	2	152	3 242
Imputés (crédités) au résultat	22	79	119	(111)	109
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	84	-	-	-	84
31 décembre 2014	3 106	167	121	41	3 435
Imputés (crédités) au résultat	(246)	(167)	(39)	(24)	(476)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	192	-	-	-	192
<b>31 décembre 2015</b>	<b>3 052</b>	<b>-</b>	<b>82</b>	<b>17</b>	<b>3 151</b>

	Pertes fiscales non utilisées	Calendrier des éléments liés aux partne- riats	Gestion des risques	Autres	Total
<b>Passifs d'impôt différé</b>					
31 décembre 2013	(104)	-	(35)	(241)	(380)
Imputés (crédités) au résultat	41	-	31	178	250
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(9)	-	-	6	(3)
31 décembre 2014	(72)	-	(4)	(57)	(133)
Imputés (crédités) au résultat	(80)	(36)	(4)	(59)	(179)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(20)	-	-	(3)	(23)
<b>31 décembre 2015</b>	<b>(172)</b>	<b>(36)</b>	<b>(8)</b>	<b>(119)</b>	<b>(335)</b>

<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>Total</b>
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2013	2 862
Imputés (crédités) au résultat	359
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	81
Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2014	3 302
Imputés (crédités) au résultat	(655)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	169
<b>Passifs d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2015</b>	<b>2 816</b>

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2015 à l'égard de différences temporaires liées aux participations dans des filiales et des partenariats dont la société peut contrôler le moment où elles s'inverseront et dont il est peu probable qu'elles s'inverseront dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2015, les registres de la société faisaient état de différences temporaires de 6 692 M\$ (6 667 M\$ en 2014) relativement à certaines participations qui pourraient donner lieu à un passif fiscal au moment de leur liquidation ou de leur vente.

Les montants approximatifs des catégories fiscales s'établissent comme suit :

31 décembre	2015	2014
Canada	4 882	6 153
États-Unis	2 119	958
	<b>7 001</b>	<b>7 111</b>

Au 31 décembre 2015, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 13 M\$ (8 M\$ en 2014) et des pertes d'exploitation nettes aux États-Unis (gouvernement fédéral) de 380 M\$ (140 M\$ en 2014) qui expirent au plus tôt en 2031.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Toujours au 31 décembre 2015, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 44 M\$ (593 M\$ en 2014) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. Une tranche de 41 M\$ de ces pertes n'est pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2015 (559 M\$ en 2014). La comptabilisation dépend des futurs gains en capital. La société n'a pas comptabilisé une tranche de 828 M\$ du montant net des pertes en capital, qui est associée aux pertes de change latentes sur sa dette libellée en dollars américains.

### 11. MONTANTS PAR ACTION

#### A) Résultat net par action

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Résultat net - de base et dilué (en M\$)	618	744	662
Nombre moyen pondéré d'actions - de base (en millions)	818,7	756,9	755,9
Effet dilutif des DAAJ de Cenovus	-	0,7	1,6
Effet dilutif des DRN de Cenovus	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué	818,7	757,6	757,5
Résultat net par action (en \$)			
De base	0,75 \$	0,98 \$	0,88 \$
Dilué	0,75 \$	0,98 \$	0,87 \$

#### B) Dividendes par action

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les dividendes versés par la société se sont chiffrés à 710 M\$, soit 0,8524 \$ par action, (805 M\$, soit 1,0648 \$ par action, en 2014 et 732 M\$, soit 0,968 \$ par action, en 2013), dont 528 M\$ ont été payés en trésorerie. En 2014 et en 2013, tous les dividendes ont été payés en trésorerie. Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action pour le premier trimestre, qui sera versé le 31 mars 2016 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2016.

### 12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 décembre	2015	2014
Trésorerie	323	458
Placements à court terme	3 782	425
	4 105	883

### 13. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

31 décembre	2015	2014
Régularisations	1 037	1 417
Avances consenties à des partenaires	35	44
Charges payées d'avance et acomptes	71	56
Créances clients	61	6
Entreprises communes	13	18
Autres	34	41
	1 251	1 582

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 14. STOCKS

31 décembre	2015	2014
<b>Produits</b>		
Raffinage et commercialisation	591	972
Sables bitumineux	158	182
Hydrocarbures classiques	11	28
<b>Pièces et fournitures</b>	50	42
	<b>810</b>	<b>1 224</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, une somme d'environ 10 618 M\$ de stocks produits et achetés a été passée en charges (15 065 M\$ en 2014 et 13 895 M\$ en 2013).

Par suite d'un recul des prix des marchandises, Cenovus a comptabilisé une dépréciation de 66 M\$ de ses stocks de produits de manière à en ramener le coût à leur valeur de réalisation nette au 31 décembre 2015 (131 M\$ en 2014).

### 15. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

#### COÛT

Au 31 décembre 2013	1 473
Entrées d'actifs	279
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(53)
Charges de prospection (note 9)	(86)
Sorties d'actifs	(2)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	14
Au 31 décembre 2014	1 625
Entrées d'actifs	138
Acquisitions	3
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(49)
Charges de prospection (note 9)	(138)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(4)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 575</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont				Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont	Matériel de raffinage	Autres <sup>1)</sup>	
<b>COÛT</b>					
31 décembre 2013	29 390	286	3 654	849	34 179
Entrées d'actifs	2 522	43	162	63	2 790
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	53	-	-	-	53
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	(55)	-	-	-	(55)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	264	-	(3)	-	261
Variation des taux de change et autres	1	-	338	-	339
Sorties d'actifs	(474)	-	-	(2)	(476)
31 décembre 2014	31 701	329	4 151	910	37 091
Entrées d'actifs	1 289	2	240	45	1 576
Acquisition (note 17)	1	-	-	83	84
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	49	-	-	-	49
Variation des passifs relatifs au démantèlement	(635)	-	1	(1)	(635)
Variation des taux de change et autres	(1)	-	814	-	813
Sorties d'actifs (note 8)	(923)	-	-	-	(923)
<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 481</b>	<b>331</b>	<b>5 206</b>	<b>1 037</b>	<b>38 055</b>
<b>AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS</b>					
31 décembre 2013	15 791	193	386	475	16 845
Amortissement et épuisement	1 602	40	156	83	1 881
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	(27)	-	-	-	(27)
Pertes de valeur (note 9)	65	-	-	-	65
Variation des taux de change et autres	38	-	42	-	80
Sorties d'actifs	(316)	-	-	-	(316)
31 décembre 2014	17 153	233	584	558	18 528
Amortissement et épuisement	1 601	44	189	80	1 914
Pertes de valeur (note 9)	200	-	-	-	200
Variation des taux de change et autres	(1)	-	123	1	123
Sorties d'actifs (note 8)	(45)	-	-	-	(45)
<b>31 décembre 2015</b>	<b>18 908</b>	<b>277</b>	<b>896</b>	<b>639</b>	<b>20 720</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>					
Au 31 décembre 2013	13 599	93	3 268	374	17 334
Au 31 décembre 2014	14 548	96	3 567	352	18 563
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>12 573</b>	<b>54</b>	<b>4 310</b>	<b>398</b>	<b>17 335</b>

<sup>1)</sup> Comprend le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut, le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information et les aéronefs.

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas amortis :

31 décembre	2015	2014
Mise en valeur et production	537	478
Matériel de raffinage	265	159
	<b>802</b>	<b>637</b>



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 17. ACQUISITION

Le 31 août 2015, la société a conclu l'acquisition d'un terminal de transport ferroviaire de pétrole brut pour une contrepartie en trésorerie de 75 M\$ plus les ajustements. La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de l'acquisition, la société a pris en charge un passif relatif au démantèlement connexe de 4 M\$, un fonds de roulement de 1 M\$ et des engagements nets liés au transport de 92 M\$. Les coûts de transaction associés à l'acquisition ont été passés en charges. Les actifs acquis et les résultats qui s'y rapportent ont été comptabilisés par le secteur Raffinage et commercialisation.

### 18. AUTRES ACTIFS

31 décembre	2015	2014
Placements	46	36
Créances à long terme	1	7
Payés d'avance	7	7
Autres	22	20
	<b>76</b>	<b>70</b>

### 19. GOODWILL

31 décembre	2015	2014
Valeur comptable d'ouverture	242	739
Perte de valeur (note 9)	-	(497)
<b>Valeur comptable de clôture</b>	<b>242</b>	<b>242</b>

La totalité du goodwill de la société provenait de la constitution de la société remplacée en 2002. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la valeur comptable du goodwill se rapportait à l'unité génératrice de trésorerie Primrose (Foster Creek).

### 20. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

31 décembre	2015	2014
Régularisations	1 366	2 057
Avances consenties par des partenaires	35	218
Dettes fournisseurs	68	51
Incitatif à long terme à l'intention des employés	47	91
Intérêts	73	61
Autres	113	110
	<b>1 702</b>	<b>2 588</b>

### 21. DETTE À LONG TERME

31 décembre		2015	2014
Emprunts à terme renouvelables <sup>1)</sup>	A	-	-
Billets non garantis libellés en dollars américains	B	6 574	5 510
<b>Capital total</b>	C	<b>6 574</b>	<b>5 510</b>
Escomptes et coûts de transaction	D	(49)	(52)
		<b>6 525</b>	<b>5 458</b>

<sup>1)</sup> Les emprunts à terme renouvelables peuvent comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est établi à 5,3 % (5,0 % en 2014).

### A) Emprunt à terme renouvelable

Au 31 décembre 2015, Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée totalisant 4,0 G\$ ou un montant équivalent en dollars américains. Au cours du deuxième trimestre de 2015, Cenovus a renégocié sa facilité de crédit engagée de 3,0 G\$; la date d'échéance de celle-ci a été prorogée au 30 novembre 2019. En outre, une nouvelle tranche de 1,0 G\$ a été établie aux termes de la même facilité, qui arrive à échéance le 30 novembre 2017. La facilité de crédit peut être prorogée à l'occasion au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2015, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit bancaire engagée de Cenovus (néant au 31 décembre 2014).

### B) Billets non garantis

Les billets non garantis comprennent les éléments qui suivent :

31 décembre	Capital en \$ US	2015	2014
5,70 % échéant le 15 octobre 2019	1 300	1 799	1 508
3,00 % échéant le 15 août 2022	500	692	580
3,80 % échéant le 15 septembre 2023	450	623	522
6,75 % échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 938	1 624
4,45 % échéant le 15 septembre 2042	750	1 038	870
5,20 % échéant le 15 septembre 2043	350	484	406
		<b>6 574</b>	<b>5 510</b>

Le 24 juin 2014, Cenovus a déposé un prospectus préalable de base américain visant des billets non garantis d'une somme totale de 2,0 G\$ US. Le prospectus préalable de base américain permet d'émettre à l'occasion des titres de créance en dollars américains ou d'autres devises aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, notamment les taux d'intérêt fixes ou flottants et les dates d'échéance, seront déterminées à la date de l'émission. Au 31 décembre 2015, aucun billet n'avait encore été émis aux termes du prospectus préalable de base aux États-Unis. Ce prospectus expire en juillet 2016.

Le 25 juin 2014, Cenovus a déposé un prospectus préalable de base au Canada visant le placement de billets à moyen terme non garantis de 1,5 G\$. Ce prospectus prévoit l'émission de billets à moyen terme libellés en dollars canadiens ou dans d'autres devises, de temps à autre, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, notamment les taux d'intérêt fixes ou flottants et les dates d'échéance, seront déterminées à la date de l'émission. Au 31 décembre 2015, aucun billet à moyen terme n'avait encore été émis aux termes du prospectus préalable de base au Canada. Ce prospectus expire lui aussi en juillet 2016.

Au 31 décembre 2015, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

### C) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Capital en \$ US	Capital en \$ CA	Total équivalent en \$ CA
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	-	-	-
2019	1 300	-	1 799
2020	-	-	-
Par la suite	3 450	-	4 775
	<b>4 750</b>	<b>-</b>	<b>6 574</b>

### D) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

Les coûts de transaction et les escomptes liés aux billets non garantis sont comptabilisés au titre de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à l'emprunt à terme renouvelable sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance et sont amortis sur la durée résiduelle de la facilité de crédit engagée. En 2015, des coûts de transaction supplémentaires de 3 M\$ ont été comptabilisés (2 M\$ en 2014).

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 22. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus liés à la mise hors service des actifs de pétrole brut et de gaz naturel en amont, des installations de raffinage et du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

31 décembre	2015	2014
Passifs relatifs au démantèlement au début de l'exercice	2 616	2 370
Obligations engagées	10	48
Obligations prises en charge	4	-
Obligations réglées	(62)	(93)
Passifs cédés	-	(60)
Transferts et reclassements	-	(9)
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	(70)	115
Variation du taux d'actualisation	(579)	122
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	126	120
Écart de change	7	3
<b>Passifs relatifs au démantèlement à la fin de l'exercice</b>	<b>2 052</b>	<b>2 616</b>

Le montant des flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 6 665 M\$ (8 333 M\$ au 31 décembre 2014). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 6,4 % (4,9 % au 31 décembre 2014). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et qu'elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là. La société prévoit régler des passifs liés au démantèlement d'environ 35 M\$ à 70 M\$ au cours du prochain exercice. La révision des flux de trésorerie futurs estimatifs fait suite à la diminution des estimations de coûts, qui a été en partie annulée par l'accélération du calendrier de décaissement des coûts de démantèlement sur la durée de vie estimative des réserves.

#### Sensibilité

Des variations du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation auraient l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

31 décembre	2015		2014	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
Hausse de 1 %	(247)	319	(419)	574
Baisse de 1 %	308	(259)	562	(433)

### 23. AUTRES PASSIFS

31 décembre	2015	2014
Incitatif à long terme à l'intention des employés	40	57
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	66	84
Autres	36	31
	<b>142</b>	<b>172</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 24. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend une composante de prestations définies et une composante de cotisations définies, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »). La plupart des salariés participent à la composante de cotisations définies. Depuis 2012, les salariés qui satisfont à certains critères en ce qui a trait aux services futurs peuvent délaissier la composante de cotisations définies pour une composante de prestations définies.

La composante de prestations définies procure des prestations aux salariés à la retraite établies en fonction des années de service et des gains moyens de fin de carrière. L'adhésion sera désormais limitée aux salariés admissibles qui satisfont à certains critères. Les autres avantages postérieurs à l'emploi de la société procurent à certains salariés à la retraite des prestations de soins de santé et de soins dentaires jusqu'à l'âge de 65 ans ainsi que des prestations d'assurance vie.

La société est tenue de déposer une évaluation actuarielle de son régime de retraite à prestations définies enregistré auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée est datée du 31 décembre 2014, et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2017.

#### A) Obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi et situation de capitalisation

L'information à l'égard des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2015	2014	2015	2014
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	200	148	23	18
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	19	15	3	2
Charge d'intérêts <sup>1)</sup>	8	7	1	1
Prestations versées	(6)	(3)	(1)	-
Cotisations des participants	3	3	-	-
Coûts des services passés – réductions	(5)	-	-	-
Liquidations	(20)	-	-	-
Réévaluations :				
(Gains) pertes actuariel(le)s découlant d'ajustements liés à l'expérience	(3)	-	-	-
(Gains) pertes actuariel(le)s découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(1)	-	-
(Gains) pertes actuariel(le)s découlant de changements dans les hypothèses financières	(28)	31	-	2
<b>Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>	<b>168</b>	<b>200</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
<b>Actifs du régime</b>				
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	139	115	-	-
Cotisations de l'employeur	16	12	-	-
Cotisations des participants	3	3	-	-
Prestations versées	(6)	(3)	-	-
Liquidations	(23)	-	-	-
Produit d'intérêts <sup>1)</sup>	2	4	-	-
Réévaluations :				
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	(3)	8	-	-
<b>Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice</b>	<b>128</b>	<b>139</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi<sup>2)</sup></b>	<b>(40)</b>	<b>(61)</b>	<b>(26)</b>	<b>(23)</b>

<sup>1)</sup> Fondé sur le taux d'actualisation appliqué à l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice.

<sup>2)</sup> Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé au poste Autres passifs des états consolidés de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 15 ans et de 12 ans, respectivement.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### B) Charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Coût de la composante de prestations définies</b>						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	19	15	17	3	2	2
Coût des services passés – réductions	(5)	-	-	-	-	-
Coûts de liquidation nets	3	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts nette	6	3	4	1	1	1
Réévaluations :						
Rendement des actifs du régime (à l'exclusion du produit d'intérêts)	3	(8)	(7)	-	-	-
(Gains) pertes actuariel(le)s découlant d'ajustements liés à l'expérience	(3)	-	1	-	-	-
(Gains) pertes actuariel(le)s découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(1)	12	-	-	(1)
(Gains) pertes actuariel(le)s découlant de changements dans les hypothèses financières	(28)	31	(19)	-	2	(4)
<b>Coût (profit) de la composante de prestations définies</b>	<b>(5)</b>	40	8	<b>4</b>	5	(2)
<b>Coût de la composante de cotisations définies</b>	<b>29</b>	30	27	-	-	-
<b>Coût total du régime</b>	<b>24</b>	70	35	<b>4</b>	5	(2)

### C) Objectifs de placement et juste valeur des actifs du régime

L'objectif de la répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation du régime tout en respectant un degré de risque acceptable, compte tenu de la sécurité des actifs et de la volatilité éventuelle des rendements ainsi que des répercussions de ces facteurs sur la charge de retraite et les besoins en matière de prestations. Le rendement à long terme est censé atteindre ou surpasser le rendement d'un indice mixte composé de placements passifs dans des indices du marché appropriés. La répartition des actifs est assujettie à des exigences et à des contraintes en matière de diversification qui réduisent le risque en limitant l'exposition à un placement boursier donné et à des catégories précises de cotes de crédit.

La répartition des actifs entre les divers types de fonds de placement est validée chaque mois et rééquilibrée au besoin. La structure de répartition des actifs cible une composante de 60 % à 70 % en titres de participation, une autre de 30 % en titres de créance et le reste en fonds immobiliers et autres.

La société n'a pas recours à des instruments dérivés pour gérer les risques auxquels sont exposés les actifs du régime. Par rapport aux périodes précédentes, aucun changement n'a été apporté au processus qu'utilise la société pour gérer ces risques.

La juste valeur des actifs du régime s'établit comme suit :

31 décembre	2015	2014
<b>Titres de participation</b>		
Fonds d'actions et fonds équilibrés	73	75
Autres	3	9
<b>Fonds d'obligations</b>	<b>31</b>	36
<b>Actifs non investis</b>	<b>17</b>	15
<b>Immobilier</b>	<b>4</b>	4
	<b>128</b>	139

La juste valeur des fonds d'actions et des fonds d'obligations est fondée sur le cours du fonds sous-jacent. La juste valeur des actifs non investis correspond à la valeur actualisée des paiements futurs prévus. La juste valeur des biens immobiliers est établie par des évaluateurs de biens immobiliers autorisés.

Les titres de participation ne comprennent pas de placement direct dans des actions de Cenovus.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### D) Capitalisation

La composante de prestations définies est capitalisée conformément à la législation fédérale et provinciale en matière de pension, lorsqu'une telle législation est en vigueur. Ces cotisations sont versées à une fiducie administrée par un fiduciaire indépendant. Les cotisations de la société au régime de retraite à prestations définies sont établies en fonction des plus récents résultats de l'évaluation actuarielle, soit au 31 décembre 2014, et des directives du comité de retraite de la direction et du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

Les employés qui participent au régime de retraite à prestations définies sont tenus d'y verser 4 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum annuel, et la société fournit le reste du financement nécessaire pour faire en sorte que les prestations soient entièrement capitalisées au moment de la retraite. Les cotisations prévues de l'employeur pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2016 sont de 15 M\$ pour le régime à prestations définies et de néant pour les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont capitalisés au besoin.

### E) Hypothèses actuarielles et sensibilité

#### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations et les charges au titre des prestations sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite			AAPE		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Taux d'actualisation	4,00 %	3,75 %	4,75 %	3,75 %	3,75 %	4,75 %
Taux de croissance future des salaires	3,80 %	4,32 %	4,39 %	5,15 %	5,65 %	5,65 %
Longévité moyenne (en années)	88,3	88,3	88,5	88,3	88,3	88,5
Évolution du coût des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	7,00 %	7,00 %	7,00 %

Les taux d'actualisation sont déterminés par rapport aux rendements sur le marché d'instruments de créance de sociétés de qualité supérieure dont la durée est semblable à celle des obligations au titre des prestations à la fin de la période de présentation de l'information.

#### Sensibilité

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi à des modifications des hypothèses actuarielles pertinentes s'établit comme suit :

31 décembre	2015		2014	
	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Taux d'actualisation	(27)	35	(34)	43
Taux de croissance future des salaires	3	(3)	4	(4)
Évolution du coût des soins de santé	2	(2)	2	(2)
Taux de mortalité futur (en années)	4	(4)	4	(4)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est fondée sur une modification d'une hypothèse alors que toutes les autres demeurent constantes. Cependant, la modification d'une hypothèse donnée peut avoir des répercussions sur une autre hypothèse. La méthodologie utilisée pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies à des hypothèses actuarielles importantes est la même que celle qui a été appliquée au calcul du passif au titre des prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière.

### F) Risques

En raison de ses régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, la société est exposée à des risques actuariels, comme les risques liés à la longévité, aux taux d'intérêt, aux placements et aux salaires.

#### Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation du taux de mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une hausse de l'espérance de vie des participants entraînera une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### Risque de taux d'intérêt

Une diminution du rendement des obligations de sociétés produira une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies, qui sera cependant annulée en partie par un accroissement du rendement sur les placements en titres de créance.

### Risque de placement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation établi par rapport aux rendements des obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera déficitaire. En raison de la nature à long terme des passifs du régime, une proportion plus grande des actifs du régime est investie dans des titres de participation que dans des titres de créance et dans l'immobilier.

### Risque lié aux salaires

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par rapport aux salaires futurs des participants du régime. C'est pourquoi une hausse du salaire des participants se traduira par une augmentation de l'obligation au titre des prestations définies.

## 25. CAPITAL SOCIAL

### A) Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre d'actions préférentielles de premier et de second rang ne dépassant pas, au total, 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions préférentielles de premier et de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établies par le conseil d'administration avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

### B) Émis et en circulation

31 décembre	2015		2014	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation au début de l'exercice	757 103	3 889	756 046	3 857
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	67 500	1 463	-	-
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	8 687	182	-	-
Actions ordinaires émises en vertu des régimes d'options sur actions	-	-	1 057	32
<b>Actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>833 290</b>	<b>5 534</b>	<b>757 103</b>	<b>3 889</b>

Le 3 mars 2015, Cenovus a émis 67,5 millions d'actions ordinaires au prix de 22,25 \$ l'action. La société a engagé des frais d'émission d'actions de 53 M\$.

La société offre un RRD selon lequel les actionnaires ordinaires peuvent réinvestir la totalité ou une partie des dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires supplémentaires. À la discrétion de la société, les actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises sur le capital social autorisé de la société ou achetées sur le marché. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a émis 8,7 millions d'actions ordinaires à même le capital social aux termes du RRD.

Aucune action préférentielle n'était en circulation au 31 décembre 2015 (aucune en 2014).

Au 31 décembre 2015, 12 millions d'actions ordinaires (13 millions en 2014) pouvaient être émises aux termes du régime d'options sur actions.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### C) Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana Corporation (« Encana ») dans le cadre du plan d'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus. En outre, le surplus d'apport comprend la charge de rémunération fondée sur des actions relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 27 A.

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
Au 31 décembre 2013	4 086	133	4 219
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	72	72
Au 31 décembre 2014	4 086	205	4 291
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	39	39
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>4 086</b>	<b>244</b>	<b>4 330</b>

## 26. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Régimes à prestations définies	Écart de conversion	Placements disponibles à la vente	Total
Au 31 décembre 2013	(12)	212	10	210
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt	(24)	215	-	191
Impôt sur le résultat	6	-	-	6
Au 31 décembre 2014	(30)	427	10	407
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt	28	587	8	623
Impôt sur le résultat	(8)	-	(2)	(10)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>(10)</b>	<b>1 014</b>	<b>16</b>	<b>1 020</b>

## 27. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### A) Régime d'options sur actions destiné aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat de une action ordinaire de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options expirent après sept ans.

Les options émises par la société aux termes du régime d'options sur actions avant le 24 février 2011 sont assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits à l'appréciation d'actions jumelés peuvent ainsi recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits à l'appréciation d'actions jumelés et les droits de règlement net s'acquissent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes. Aux fins de la présente note annexe aux états financiers, les abréviations « DAAJ » (droits à l'appréciation d'actions jumelés) et « DRN » (droits de règlement net) s'entendent des options assorties de ces droits.

De plus, certains DAAJ sont fondés sur le rendement (« DAAJR »). Tous les DAAJR ont été acquis; par conséquent, les conditions dont ils sont assortis sont les mêmes que celles des DAAJ qui ne sont pas liés au rendement.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est établie à 3,58 \$, avant prise en considération des droits perdus, lesquels sont pris en considération dans la détermination du coût total pour la période. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	0,75 %
Rendement de l'action prévu	3,60 %
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	28,27 %
Durée prévue (en années)	4,55

<sup>1)</sup> La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN :

	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>31 décembre 2015</b>		
En cours au début de l'exercice	40 549	32,63
Attribués	4 106	22,25
Exercés	-	-
Perdus	(2 541)	32,19
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>42 114</b>	<b>31,65</b>
<b>Exercables à la fin de l'exercice</b>	<b>23 484</b>	<b>34,46</b>

### DRN en cours

	Nombre de DRN (en milliers)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>31 décembre 2015</b>			
<b>Fourchette de prix d'exercice (\$)</b>			
De 15,00 à 19,99	6	6,68	18,07
De 20,00 à 24,99	4 075	6,15	22,26
De 25,00 à 29,99	14 281	5,14	28,39
De 30,00 à 34,99	12 642	4,18	32,61
De 35,00 à 39,99	11 110	2,79	38,19
	<b>42 114</b>	<b>4,33</b>	<b>31,65</b>

### DRN exercables

	Nombre de DRN (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>31 décembre 2015</b>		
<b>Fourchette de prix d'exercice (\$)</b>		
De 15,00 à 19,99	-	-
De 20,00 à 24,99	40	22,99
De 25,00 à 29,99	4 404	28,41
De 30,00 à 34,99	7 930	32,64
De 35,00 à 39,99	11 110	38,19
	<b>23 484</b>	<b>34,46</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### DAAJ

La société a comptabilisé un passif de 1 M\$ au 31 décembre 2015 (8 M\$ au 31 décembre 2014) dans les états consolidés de la situation financière selon la juste valeur de tous les DAAJ détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	0,75 %
Rendement de l'action prévu	4,14 %
Volatilité prévue <sup>1)</sup>	29,24 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	17,50 \$

<sup>1)</sup> La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique de l'action de la société et des actions de sociétés comparables du secteur.

La valeur intrinsèque des DAAJ acquis et détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2015 s'établissait à néant (néant au 31 décembre 2014).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ détenus par les employés de Cenovus :

	Nombre de DAAJ (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>31 décembre 2015</b>		
En cours au début de l'exercice	3 862	26,72
Exercés contre paiement en trésorerie	-	-
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	-	-
Perdus	(144)	27,06
Expirés	(73)	25,89
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>3 645</b>	<b>26,72</b>
<b>Exerçables à la fin de l'exercice</b>	<b>3 645</b>	<b>26,72</b>

### DAAJ en cours et exerçables

	Nombre de DAAJ (en milliers)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
<b>31 décembre 2015</b>			
<b>Fourchette de prix d'exercice (\$)</b>			
De 20,00 à 29,99	3 497	1,16	26,46
De 30,00 à 39,99	148	1,98	32,88
	<b>3 645</b>	<b>1,20</b>	<b>26,72</b>

Le cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus à la TSX au 31 décembre 2015 s'établissait à 17,50 \$.

### B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des UAR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Pour certaines UAR, le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année. Les droits relatifs à toutes les UAR peuvent s'acquérir si le rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies est atteint. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 49 M\$ au 31 décembre 2015 (109 M\$ en 2014) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2015. Puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2015 et 2014.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus :

	<b>Nombre d'UAR</b> (en milliers)
<b>31 décembre 2015</b>	
En cours au début de l'exercice	7 099
Attribuées	2 909
Acquises et payées	(2 176)
Annulées	(1 681)
Unités au lieu de dividendes	276
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>6 427</b>

### C) Unités d'actions de négociation restreinte

Cenovus a attribué des UANR à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions de négociation restreinte destiné aux employés. Les UANR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Les droits afférents aux UANR sont acquis après trois ans.

Les UANR sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans la charge de rémunération fondée sur des actions au cours de la période où elles se produisent.

La société a comptabilisé un passif de 11 M\$ au 31 décembre 2015 (1 M\$ au 31 décembre 2014) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UANR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2015. Puisque les UANR sont payées à l'acquisition des droits, la valeur intrinsèque des UANR acquises était nulle aux 31 décembre 2015 et 2014.

Le tableau suivant résume l'information sur les UANR détenues par les employés de Cenovus :

	<b>Nombres d'UANR</b> (en milliers)
<b>31 décembre 2015</b>	
En cours au début de l'exercice	93
Attribuées	2 345
Acquises et payées	(22)
Annulées	(251)
Unités au lieu de dividendes	102
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>2 267</b>

### D) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus peuvent recevoir des UAD dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 26 M\$ au 31 décembre 2015 (31 M\$ en 2014) dans les états consolidés de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2015. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus :

31 décembre 2015	Nombre d'UAD (en milliers)
En cours au début de l'exercice	1 297
Attribuées aux administrateurs	68
Attribuées	68
Unités au lieu de dividendes	60
Rachetées	(5)
<b>En cours à la fin de l'exercice</b>	<b>1 488</b>

### E) Total de la rémunération fondée sur des actions

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
DRN	27	41	35
DAAJ	(5)	(10)	(16)
UAR	(13)	34	32
UANR	6	-	-
UAD	(5)	(5)	-
<b>Charge (économie) de rémunération fondée sur des actions</b>	<b>10</b>	<b>60</b>	<b>51</b>
<b>Coûts de la rémunération fondée sur des actions incorporés à l'actif</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>18</b>
<b>Total de la rémunération fondée sur des actions</b>	<b>16</b>	<b>89</b>	<b>69</b>

## 28. CHARGE DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Salaires, primes et autres avantages à court terme	534	550	494
Régime de retraite à cotisations définies	19	18	17
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	17	14	15
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 27)	10	60	51
Indemnités de cessation d'emploi	43	-	-
	<b>623</b>	<b>642</b>	<b>577</b>

## 29. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	30	29	31
Avantages postérieurs à l'emploi	5	4	4
Rémunération fondée sur des actions	5	20	24
	<b>40</b>	<b>53</b>	<b>59</b>

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR, aux UANR et aux UAD.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 30. STRUCTURE FINANCIÈRE

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de la société se compose des capitaux propres et de la dette. La dette comprend les emprunts à court terme ainsi que la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme. La dette nette comprend les emprunts à court terme, la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme et la partie courante et la partie non courante de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Dans la gestion de sa structure financière, Cenovus vise à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement ajusté (« BAIIA ajusté »). Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global.

À long terme, Cenovus cible un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 % et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x. À différents points du cycle économique, Cenovus s'attend à ce que ces ratios soient parfois en dehors de ces intervalles cibles.

#### A) Ratio dette/capitaux permanents et ratio dette nette/capitaux permanents

31 décembre	2015	2014	2013
Dette	6 525	5 458	4 997
Ajouter (déduire) :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 105)	(883)	(2 452)
Partie courante de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise <sup>1)</sup>	-	-	438
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise <sup>1)</sup>	-	-	1 087
Dette nette	2 420	4 575	4 070
Dette	6 525	5 458	4 997
Capitaux propres	12 391	10 186	9 946
	18 916	15 644	14 943
<b>Ratio dette/capitaux permanents</b>	<b>34 %</b>	<b>35 %</b>	<b>33 %</b>
Dette nette	2 420	4 575	4 070
Capitaux propres	12 391	10 186	9 946
	14 811	14 761	14 016
<b>Ratio dette nette/capitaux permanents</b>	<b>16 %</b>	<b>31 %</b>	<b>29 %</b>

<sup>1)</sup> En 2014, Cenovus a remboursé le solde du principal et les intérêts courus relatifs à l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### B) Ratio dette/BAIIA ajusté et ratio dette nette/BAIIA ajusté

31 décembre	2015	2014	2013
Dette	6 525	5 458	4 997
Dette nette	2 420	4 575	4 070
Résultat net	618	744	662
Ajouter (déduire) :			
Charges financières	482	445	529
Produits d'intérêts	(28)	(33)	(96)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	(81)	451	432
Amortissement et épuisement	2 114	1 946	1 833
Perte de valeur du goodwill	-	497	-
Perte de valeur des coûts de prospection et d'évaluation	138	86	50
(Profit) perte latent(e) sur la gestion des risques	195	(596)	415
(Profit) perte de change, montant net	1 036	411	208
(Profit) perte à la sortie d'actifs	(2 392)	(156)	1
Autre (profit) perte, montant net	2	(4)	2
BAIIA ajusté	2 084	3 791	4 036
Ratio dette/BAIIA ajusté	3,1 x	1,4 x	1,2 x
Ratio dette nette/BAIIA ajusté	1,2 x	1,2 x	1,0 x

Cenovus fera preuve de discipline en matière de capital et gèrera sa structure financière de façon à disposer de liquidités suffisantes à tous les stades du cycle économique. Pour gérer sa structure financière, Cenovus peut, entre autres, modifier ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, effectuer des prélèvements sur ses facilités de crédit ou rembourser la dette existante.

Au 31 décembre 2015, le montant disponible sur la facilité de crédit engagée de la société totalisait 4,0 G\$. De plus, Cenovus a déposé un prospectus préalable de base au Canada de 1,5 G\$ ainsi qu'un prospectus préalable de base aux États-Unis de 2,0 G\$ US dont elle peut se prévaloir sous réserve des conditions du marché.

Aux termes de la facilité de crédit engagée, la société est tenue de conserver un ratio dette/capitaux permanents ne dépassant pas 65 %. Le ratio de la société est nettement en deçà de cette limite.

Au 31 décembre 2015, Cenovus se conformait à toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

## 31. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les actifs financiers disponibles à la vente, les créances à long terme, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les actifs et passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

### A) Juste valeur des instruments financiers non dérivés

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et les emprunts à court terme ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur des créances à long terme se rapproche de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des cours des titres d'emprunt à long terme sur le marché secondaire à la clôture de la période (niveau 2). Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de la dette à long terme de Cenovus s'établissait à 6 525 M\$, et sa juste valeur, à 6 050 M\$ (valeur comptable de 5 458 M\$ et juste valeur de 5 726 M\$ en 2014).

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur au poste Autres actifs des états consolidés de la situation financière. La juste valeur est établie en fonction de transactions récentes visant des titres de sociétés fermées (niveau 3), s'il y a eu de telles transactions. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

31 décembre	2015	2014
<b>Juste valeur, au début de l'exercice</b>	<b>32</b>	32
Acquisition de placements	2	4
Reclassement de placements en titres de participation	-	(4)
Variation de la juste valeur <sup>1)</sup>	8	-
<b>Juste valeur, à la fin de l'exercice</b>	<b>42</b>	32

<sup>1)</sup> Les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### B) Juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques de la société comprennent des contrats d'achat de pétrole brut, de condensats, de gaz naturel et d'électricité, ainsi que des swaps de taux d'intérêt. Les contrats de pétrole brut, de condensats et de gaz naturel sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction de la différence entre le prix prévu par contrat et le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise, selon des prix cotés sur les marchés ou le prix à terme à la clôture de la période pour la même marchandise extrapolé pour la durée du contrat (niveau 2). La juste valeur des contrats d'achat d'électricité est calculée en interne en fonction de données observables et non observables comme les prix à terme de l'électricité sur des marchés moins actifs (niveau 3). La société obtient ses données non observables de tiers dans la mesure du possible et en vérifie le caractère raisonnable. Les prix à terme ayant servi à établir la juste valeur des contrats d'achat d'électricité au 31 décembre 2015 se situent dans une fourchette de 30,00 \$ à 41,00 \$ le mégawattheure. La juste de valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à l'aide de modèles d'évaluation externes qui intègrent des données observables sur le marché, dont des prix cotés sur les marchés et des courbes des taux d'intérêt (niveau 2).

#### Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre	2015			2014		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
<b>Prix des marchandises</b>						
Pétrole brut	301	15	286	423	7	416
Gaz naturel	-	-	-	55	-	55
Électricité	-	13	(13)	-	9	(9)
	301	28	273	478	16	462
<b>Taux d'intérêt</b>	-	2	(2)	-	-	-
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>301</b>	<b>30</b>	<b>271</b>	<b>478</b>	<b>16</b>	<b>462</b>

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs de la société s'appliquant aux actifs et aux passifs liés à la gestion des risques comptabilisés à la juste valeur.

31 décembre	2015	2014
<b>Prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché (niveau 2)</b>	<b>284</b>	471
<b>Prix établis en fonction de données non observables (niveau 3)</b>	<b>(13)</b>	(9)
	<b>271</b>	462

Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché. Les prix établis en fonction de données non observables se rapportent à la juste valeur de contrats évalués à l'aide de données qui sont à la fois non observables et importantes pour l'évaluation de la juste valeur globale.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de Cenovus :

31 décembre	2015	2014
<b>Juste valeur des contrats au début de l'exercice</b>	<b>462</b>	(129)
Juste valeur des contrats dénoués pendant l'exercice <sup>1)</sup>	(656)	(66)
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et des contrats conclus pendant l'exercice <sup>2)</sup>	461	662
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en dollars US	4	(5)
<b>Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice</b>	<b>271</b>	462

<sup>1)</sup> Comprend une perte réalisée de 10 M\$ liée aux contrats d'électricité (profit de 4 M\$ en 2014).

<sup>2)</sup> Comprend une diminution de 14 M\$ liée aux contrats d'électricité (diminution de 10 M\$ en 2014).

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement si Cenovus possède le droit établi de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Cenovus compense les actifs et les passifs liés à la gestion des risques lorsque la contrepartie, la marchandise, la devise et le moment du règlement sont les mêmes. Aucune autre position de gestion des risques non dénouée n'est visée par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables qui ne sont pas autrement compensées.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des positions de compensation liées à la gestion des risques :

31 décembre	2015			2014		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net
<b>Positions de gestion des risques comptabilisées</b>						
Montant brut	317	46	271	479	17	462
Montant compensé	(16)	(16)	-	(1)	(1)	-
<b>Montant net selon les états financiers consolidés</b>	<b>301</b>	<b>30</b>	<b>271</b>	<b>478</b>	<b>16</b>	<b>462</b>

Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit. Grâce aux pratiques en matière de crédit qui limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties, les variations de la juste valeur par le biais du résultat net attribuables aux fluctuations du risque de crédit des passifs financiers sont négligeables.

Cenovus donne une garantie en trésorerie relativement à certains de ses contrats de gestion des risques, qui n'est pas compensée par le passif financier correspondant. Le montant de la garantie en trésorerie nécessaire varie quotidiennement sur la durée des contrats de gestion des risques en question en fonction des fluctuations des prix des marchandises. Une garantie en trésorerie additionnelle est nécessaire si, sur une base nette, les montants à payer liés à la gestion des risques sont supérieurs aux montants à recevoir pour une journée donnée. Au 31 décembre 2015, un montant de 26 M\$ (12 M\$ en 2014) a été donné en garantie, dont une tranche de 5 M\$ (7 M\$ en 2014) aurait pu être retirée.

### C) Incidence sur le résultat des (profits) pertes sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
(Profit) perte réalisé <sup>1)</sup>	(656)	(66)	(122)
(Profit) perte latent <sup>2)</sup>	195	(596)	415
<b>(Profit) perte lié à la gestion des risques</b>	<b>(461)</b>	<b>(662)</b>	<b>293</b>

<sup>1)</sup> Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument dérivé.

<sup>2)</sup> Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.



## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 32. GESTION DES RISQUES

La société est exposée à des risques financiers, notamment le risque lié aux prix des marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de crédit et le risque de liquidité.

#### A) Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix à terme des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Afin d'atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés.

Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

**Pétrole brut** – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe et de tunnels à prime zéro son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut. En outre, Cenovus conclut un certain nombre de swaps et de contrats à terme afin de se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le brut lourd.

**Condensats** – La société a eu recours à des swaps à prix fixe pour atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises se rapportant à ses achats de condensats.

**Gaz naturel** – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société peut conclure des swaps qui permettent de fixer le prix AECO ou New York Mercantile Exchange (« NYMEX »). Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus peut aussi conclure des swaps visant à gérer ces différentiels entre les régions de production et divers points de vente.

**Électricité** – La société a conclu un contrat d'instruments dérivés libellés en dollars canadiens, qui est en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une période de 11 ans, afin de gérer une partie des coûts de sa consommation d'électricité.

#### Juste valeur nette des positions de gestion des risques

31 décembre 2015	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
<b>Contrats de pétrole brut</b>				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe du Brent	17 000 b/j	Entre janvier et juin 2016	75,80 \$/b	<b>64</b>
Prix fixe du Brent	33 000 b/j	Entre janvier et juin 2016	47,59 \$ US/b	<b>65</b>
Prix fixe du Brent	10 000 b/j	Entre janvier et décembre 2016	66,93 \$ US/b	<b>127</b>
Prix fixe du Brent	5 000 b/j	Entre juillet et décembre 2016	75,46 \$/b	<b>13</b>
Différentiel de prix WCS <sup>1)</sup>	31 600 b/j	Entre janvier et décembre 2016	(13,96)\$ US/b	<b>(9)</b>
Tunnels sur le Brent	10 000 b/j	Entre juillet et décembre 2016	45,55 \$ US – 56,55 \$ US/b	<b>11</b>
Autres positions financières <sup>2)</sup>				<b>17</b>
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				<b>288</b>
<b>Contrats d'achat de condensats</b>				
Prix fixe Mont Belvieu	3 000 b/j	Entre janvier et décembre 2016	39,20 \$ US/b	<b>(2)</b>
<b>Contrats d'achat d'électricité</b>				
Juste valeur des positions sur l'électricité				<b>(13)</b>
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>				
				<b>(2)</b>

<sup>1)</sup> Cenovus a conclu des swaps à prix fixe pour protéger son pétrole lourd contre l'élargissement des différentiels de prix entre le pétrole léger et le pétrole lourd.

<sup>2)</sup> Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### Sensibilité aux prix – Positions de gestion des risques

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises ou des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations des prix et des taux d'intérêt présentées dans le tableau ci-après constituent une mesure raisonnable de la volatilité. Les fluctuations de prix des marchandises et des taux d'intérêt sur les positions de gestion des risques en cours aux 31 décembre 2015 et 2014 auraient pu entraîner la comptabilisation de profits (pertes) latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

Fourchette de sensibilité		2015		2014	
		Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Pétrole brut – prix de la marchandise	± 10 \$ US/b sur les couvertures basées sur le Brent et le WTI	(243)	245	(145)	146
Pétrole brut – prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	80	(80)	5	(5)
Condensats – prix de la marchandise	± 10 \$ US/b sur les couvertures basées sur les condensats	23	(23)	-	-
Gaz naturel – prix de la marchandise	± 1 \$ US/kpi <sup>3</sup> sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix NYMEX et AECO	-	-	(70)	70
Prix de l'électricité	± 25 \$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	19	(19)	19	(19)
Swaps de taux d'intérêt	± 50 points de base	38	(46)	-	-

### B) Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des taux de change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités principalement en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 7, (le profit) la perte de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada et à la conversion de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2015, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 4 750 M\$ US (4 750 M\$ US en 2014) et disposait de néant (néant en 2014) au titre de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains. En ce qui a trait à ces instruments financiers, une variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2015	2014	2013
Hausse de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien	48	48	48
Baisse de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien	(48)	(48)	(48)

### C) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus peut atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable. De plus, pour gérer l'exposition de la société à la volatilité des taux d'intérêt, la société peut à l'occasion conclure des swaps de taux d'intérêt visant des émissions futures de titres d'emprunt. Au 31 décembre 2015, la société avait conclu des swaps différés d'un montant notionnel de 300 M\$ US.

Au 31 décembre 2015, une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait entraîné aucune augmentation ni diminution du résultat net (néant en 2014; néant en 2013). Cette analyse suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable ne change pas par rapport à celui qui est présenté aux dates respectives des états consolidés de la situation financière.

### D) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles et amène de ce fait la société à subir une perte. Dans une optique de gestion des risques de crédit, le portefeuille de créances de la société est régi par une politique de crédit approuvée par le comité d'audit du conseil d'administration, et les pratiques en matière de crédit limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties. Les contrats sont conclus avec d'importantes institutions financières ou avec d'importantes contreparties commerciales, la plupart ayant une cote de solvabilité élevée. Une part substantielle

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

des comptes débiteurs de la société provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la quasi-totalité des comptes débiteurs de la société était de moins de 60 jours. Au 31 décembre 2015, 91 % (91 % en 2014) de l'exposition au risque de crédit associé aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés de Cenovus découlait de contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est à l'intérieur de la fourchette établie dans sa politique de crédit.

Au 31 décembre 2015, Cenovus avait conclu des contrats avec une contrepartie (deux contreparties en 2014) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments.

### E) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements liés à des passifs financiers lorsqu'ils sont exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque que la société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs en temps opportun à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant de près la trésorerie et la dette et en conservant un accès approprié au crédit, ce dernier pouvant varier en fonction des notations de crédit de la société. Comme il est indiqué à la note 30, Cenovus vise à long terme un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 %, et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer son endettement global.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, la société a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de facilités de crédit non encore utilisées et des fonds disponibles aux termes de prospectus préalables. Au 31 décembre 2015, une somme de 4,1 G\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et un montant de 4,0 G\$ sur la facilité de crédit engagée étaient toujours à la disposition de Cenovus. De plus, Cenovus avait déposé un prospectus préalable canadien de base de 1,5 G\$ et un prospectus préalable américain de base de 2,0 G\$ US, sous réserve des conditions du marché.

Les tableaux qui suivent présentent le calendrier des sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers :

<b>2015</b>	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	<b>Total</b>
Comptes créditeurs et charges à payer	1 702	-	-	-	<b>1 702</b>
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	23	5	2	-	<b>30</b>
Dette à long terme <sup>2)</sup>	349	2 847	493	8 721	<b>12 410</b>
Autres <sup>2)</sup>	-	3	1	4	<b>8</b>

  

<b>2014</b>	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	<b>Total</b>
Comptes créditeurs et charges à payer	2 588	-	-	-	<b>2 588</b>
Passifs liés à la gestion des risques <sup>1)</sup>	12	4	-	-	<b>16</b>
Dette à long terme <sup>2)</sup>	293	585	2 093	7 724	<b>10 695</b>
Autres <sup>2)</sup>	-	3	1	4	<b>8</b>

<sup>1)</sup> Les passifs liés à la gestion des risques sont visés par des conventions de compensation globale.

<sup>2)</sup> Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

## 33. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre	<b>2015</b>	2014	2013
Intérêts versés	<b>330</b>	335	409
Intérêts reçus	<b>19</b>	33	119
Impôt sur le résultat payé	<b>933</b>	46	133

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### 34. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### A) Engagements

Dans le cours normal des activités, la société a pris des engagements visant certains montants pour les cinq prochains exercices et par la suite, comme suit :

2015	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	702	715	780	774	901	23 537	27 409
Contrats de location simple (baux à construction)	116	120	156	153	151	2 647	3 343
Achats de produits	84	3	-	-	-	-	87
Engagements en capital	61	14	4	-	-	-	79
Autres engagements à long terme	45	31	24	26	15	125	266
<b>Total des paiements<sup>2)</sup></b>	<b>1 008</b>	<b>883</b>	<b>964</b>	<b>953</b>	<b>1 067</b>	<b>26 309</b>	<b>31 184</b>
<b>Ventes de produits à prix fixe</b>	<b>55</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58</b>
2014	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport et entreposage <sup>1)</sup>	522	637	644	823	1 590	23 632	27 848
Contrats de location simple (baux à construction)	124	122	120	162	160	2 796	3 484
Achats de produits	101	7	-	-	-	-	108
Engagements en capital	90	55	11	2	-	46	204
Autres engagements à long terme	58	24	21	15	13	116	247
<b>Total des paiements<sup>2)</sup></b>	<b>895</b>	<b>845</b>	<b>796</b>	<b>1 002</b>	<b>1 763</b>	<b>26 590</b>	<b>31 891</b>
<b>Ventes de produits à prix fixe</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>112</b>

<sup>1)</sup> Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

<sup>2)</sup> Les contrats exécutés pour le compte de FCCCL et de WRB tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

En 2015, des engagements nets liés au transport de 92 M\$ ont été pris en charge dans le cadre de l'acquisition par la société du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut.

Au 31 décembre 2015, des lettres de crédit en cours totalisant 64 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (74 M\$ en 2014).

La quote-part des engagements de Cenovus liés à son programme de gestion des risques est présentée à la note 32.

#### B) Éventualités

##### Actions en justice

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités, et elle estime avoir constitué une provision suffisante à cet égard. Aucune action, considérée individuellement ou dans le cadre d'autres actions, n'est significative.

##### Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a comptabilisé un passif de 2 052 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs à l'égard de ses biens de pétrole brut et de gaz naturel, de ses installations de raffinage et de ses installations du secteur des activités médianes. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

##### Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.